

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01125
Numéro SIREN : 892 417 809
Nom ou dénomination : 157 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 3782

S.A.S. 157 HOLDING**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

S.A.S. 157 HOLDING
Adresse : 15, boulevard René Levasseur
72000 LE MANS

APPORT DES TITRES DE MONSIEUR DOMINIQUE PAYEN A LA S.A.S. 157 HOLDING

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

A l'attention de l'associé unique et Président de la société 157 HOLDING,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique et Président de la société 157 HOLDING en date du 28 avril 2021, concernant l'apport de titres devant être effectué par Monsieur Dominique PAYEN, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion.

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1-1 CONTEXTE DE L'OPERATION

Monsieur Dominique PAYEN souhaite apporter au profit de la société 157 HOLDING, la pleine et entière propriété de 6 460 actions ordinaires de la S.A.S. PL HOLDING et la pleine et entière propriété d'une part sociale (numérotée 226) de la S.C.I. FIVALE.

1-2 PRESENTATION DES SOCIETES ET/OU DES PARTIES ET INTERETS EN PRESENCE

1-2-1 Personne physique apporteuse - Monsieur Dominique PAYEN

La société 157 HOLDING va recevoir des titres des sociétés PL HOLDING et FIVALE, actuellement détenus par Monsieur Dominique PAYEN, né le 10 novembre 1961 à ANTONY (92), de nationalité française, domicilié au 95, rue Prémartine, 72000 LE MANS.

1-2-2 Société bénéficiaire des apports - S.A.S. 157 HOLDING

La société 157 HOLDING est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 000 €uros, ayant son Siège social au 15, boulevard René Levasseur - 72000 LE MANS.

1-2-3 Sociétés dont les titres sont apportés - S.A.S. PL HOLDING et S.C.I. FIVALE

La société PL HOLDING est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 700 000 €uros, ayant son Siège social au 15, boulevard René Levasseur - 72000 LE MANS.

Cette société a pour activité :

- L'exercice de toutes opérations financières quelconques, notamment la souscription, l'achat, la vente de toutes parts, actions ou valeurs de toutes sortes,
- L'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises,
- Toutes activités accessoires, complémentaires, similaires ou connexes à l'objet ci-dessus,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société FIVALE est une Société Civile Immobilière au capital social de 1 000 €uros, ayant son Siège social au 95, rue Prémartine - 72000 LE MANS.

1-3 DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1-3-1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Le bénéficiaire sera propriétaire de la pleine propriété des titres apportés à compter de la date de réalisation définitive de l'apport. Les parts sociales porteront jouissance à compter de cette même date.

Le présent apport est placé sous le régime des dispositions des articles 150-0 A, 150-0 B et suivants du Code Général des Impôts (régime du report d'imposition). Ce report d'imposition s'applique de plein droit.

La plus-value d'échange doit être déclarée en report tous les ans sur la déclaration d'ensemble des revenus de l'apporteur.

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, seront à la charge de la société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

1-3-2 Condition suspensive

L'apport qui précède ne sera définitif qu'après réalisation de la condition suivante :

Etablissement d'un rapport par le Commissaire aux Apports, la société BECOUZE, représentée par Frédéric TRAVADON, comportant une appréciation de la valeur dudit apport.

1-3-3 Rémunération de l'apport

En rémunération de son apport de titres évalués à 8 103 439 € (8 103 438 € pour les 6 460 actions ordinaires de la société PL HOLDING et 1 € pour la part sociale de la société FIVALE), l'apporteur recevra ainsi 8 103 439 actions de 1 € de valeur nominale du bénéficiaire.

1-3-4 Avantages particuliers stipulés

Il n'existe pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1-4 PRESENTATION DE L'APPORT

1-4-1 Méthodes d'évaluation retenues

Concernant les apports de titres effectués par un associé personne physique, les apports n'entrent pas dans le champ d'application du règlement comptable ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019. Ils sont donc évalués à la valeur réelle.

L'évaluation a été réalisée avec la méthode de l'actif net comptable réévalué (intégration des plus ou moins-values latentes sur les actifs).

1-4-2 Description de l'apport

Sont apportés, à la société 157 HOLDING, les titres de la société PL HOLDING pour une valeur d'environ 1 254,40 €uros par action. Ainsi, 6 460 actions ordinaires de PL HOLDING seront apportées par Monsieur Dominique PAYEN pour 8 103 438 €uros.

Est également apportée, par Monsieur Dominique PAYEN à la société 157 HOLDING, une part sociale de la société FIVALE, pour une valeur de 1 €uro.

2 - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2-1 DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport,
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale,
- Pris connaissance de l'activité de la société PL HOLDING par l'opération sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de ce rapport,
- Pris connaissance de l'activité de la société FIVALE par l'opération sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de ce rapport,
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties,
- Obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de sociétés concernées par l'opération nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres post-clôture des comptes annuels 2020 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui nous ont été communiquées.

2-2 APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique. Aux termes du projet de contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions des sociétés PL HOLDING et FIVALE en tant que valeur d'apport.

2-3 REALITE DES APPORTS

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu nous assurer de la pleine propriété par Monsieur Dominique PAYEN des titres des sociétés PL HOLDING et FIVALE, objet du présent apport.

2-4 VALEUR DE L'APPORT

2-4-1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions ordinaires représentant 50 % du capital de la société PL HOLDING (6 460 actions sur 12 920) ainsi que sur une part sociale représentant 0,1 % du capital de la société FIVALE (une part sociale sur 1 000).

2-4-2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant une approche d'évaluation fondée sur l'actif net réévalué des sociétés PL HOLDING et FIVALE.

2-4-3 Valorisation des sociétés PL HOLDING et FIVALE

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la pertinence des méthodes retenues,
- Nous assurer que la valeur retenue servant de base à la valorisation des titres des sociétés PL HOLDING et FIVALE est cohérente avec les données issues des comptes 2020,
- Nous assurer, par entretien avec les Directions des sociétés PL HOLDING et FIVALE, qu'à leur connaissance, aucun événement de nature à réduire la valeur des sociétés n'est intervenu entre la date du dernier arrêté de comptes annuels et la date du présent rapport.

3 - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 8 103 439 €uros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à ANGERS, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Apports
BECOUZE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. TRAVADON', written in a cursive style.

F. TRAVADON
Associé